

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES FACILITEES PAR LES TECHNOLOGIES AU MAROC

Résumé du rapport de recherche-action

Préparé par: MRA Mobilising for Rights Associates, en collaboration avec Association Amal pour la Femme et le Développement (El Hajeb), Fédération des Ligues des Droits des Femmes (Ouarzazate), Anaouat pour femme et enfant (Chichaoua), Tafiiil Al Moubadarat (Taza), Association Tahadi pour l'Egalité et la Citoyenneté (Casablanca), Association Mhashass (Larache), et Association Voix de Femmes Marocaines (Agadir).

REMERCIEMENTS:

Ambassade Royale de Norvège à Rabat

DATE:

octobre 2019

VFTIC est l'utilisation des technologies de l'information, du numérique et / ou de la communication pour causer un préjudice physique, psychologique, économique, social, moral ou sexuel, visant ou affectant de manière disproportionnée les femmes. La loi 103-13 a récemment criminalisé certaines formes de VFTIC. Cette recherche-action a pour objectif de créer une base de connaissances sur les VFTIC au Maroc et de promouvoir la responsabilité de l'Etat de sa réponse. Elle inclut des entretiens, des discussions de groupe et un sondage en ligne auprès de 1,794 femmes, hommes et acteurs publics des forces de l'ordre et des secteurs de la justice et de la santé, provenant de 39 sites différents à travers le pays.

Les expériences des femmes avec les VFTIC

- Plus de la moitié des agresseurs sont inconnus de la victime ou agissent de manière anonyme. Les agresseurs connus des victimes représentent une grande diversité d'hommes issus de relations intimes, personnelles et professionnelles.
- Les mobiles les plus courants sont la pression ou la contrainte pour relations sexuelles, l'extorsion ou la fraude pour de l'argent, et le non-respect des obligations légales en matière familiale.
- VFTIC est omniprésent à travers un large éventail d'espaces en ligne, le plus souvent via des applications de messagerie, des appels téléphoniques, des messages texte et des plateformes de réseaux sociaux.
- Les comportements violents incluent l'harcèlement, les menaces, les propos injurieux, les insultes, les mensonges diffamatoires, le chantage et le partage non consensuel d'images ou de communications privées.
- VFTIC se distingue par son caractère fréquent et répété, avec 35% des répondantes vivant plusieurs incidents par jour. Elle a tendance à persister dans le temps: 57% des répondants ont signalé des actes de violence durant au moins un mois à plus d'un an.
- Il existe un lien étroit entre la violence «en ligne» et la violence «hors ligne» dans le «monde réel». La violence initiale en ligne dégénère souvent en violence physique, des incidents violents tels que des viols sont enregistrés et distribués en ligne, et les victimes sont souvent maltraitées par leur entourage pour avoir «causé» la violence.

Impacts sur la vie des femmes et leurs réactions

- La violence dans le monde «virtuel» cause des préjudices réels dans le «monde réel». Les femmes subissant de nombreux préjudices psychologiques, économiques, physiques, familiaux, sociaux, sexuels et professionnels à cause des VFTIC. Plusieurs femmes ont fait des tentatives de suicide ; d'autres ont quitté l'école, quitté ou perdu leur emploi, ou ont été forcées de déménager.
- Les femmes répondent le plus souvent aux VFTIC en faisant des changements ou des sacrifices dans leur propre vie, en réduisant ou en annulant la participation à des espaces en ligne et en modifiant des éléments clés de leur identité, tels que leurs numéros de téléphone ou leurs profils.

Les réponses de l'entourage

- 70% des femmes interviewées et 35% des répondantes au sondage sont restées silencieuses sur le VFTIC, sans demander de l'aide auprès de leur entourage personnel ou professionnel.
- Les femmes gardent le silence par peur d'être considérées comme fautives ou responsables de la violence, privées de leur téléphone, ou de voir leurs mouvements et activités restreints.
- Les réactions des familles ont été assez mitigées, le plus souvent une réponse faible à nulle, suivie de réactions punissant la victime et, dans quelques cas, des actions contre l'agresseur.

Réponses des acteurs publics – forces de l'ordre, justice et santé

- Seul 10% des femmes ont signalé les VFTIC aux autorités publiques, surtout aux forces de l'ordre.
- Les femmes ne signalent pas les VFTIC aux autorités en raison du manque de connaissance des lois et procédures, de craintes d'être blâmées, jugées ou même d'être poursuivies elles-mêmes, du pessimisme quant à l'utilité de signaler les violences, du scepticisme que ceci aurait un résultat quelconque, des procédures compliquées, le manque de confiance dans le système, et l'impossibilité d'obtenir les preuves demandées par les autorités.
- La majorité des femmes qui ont déclaré les VFTIC n'ont reçu aucun résultat ni suivi. Les agresseurs ont été arrêtés dans une poignée de cas, tandis que dans plusieurs cas, les victimes elles-mêmes ont été poursuivies pour relations sexuelles illicites.
- 8 femmes sur 10 qui ont signalées les VFTIC ont exprimé leur insatisfaction avec la réponse des acteurs publics, déclarant qu'elles n'ont pas été prises au sérieux, été accusées elles-mêmes d'être fautives, et ont eu le fardeau imposé d'emmener la preuve de l'identité de l'agresseur.

Réponses des compagnies téléphoniques et des plateformes de réseaux sociaux

- Il était extrêmement rare que les femmes signalent le TFGBV à la compagnie téléphonique locale ou à la plateforme de réseaux sociaux concernée.
- Les femmes ne demandent pas de l'aide des compagnies téléphoniques et des plateformes de réseaux sociaux, faute de connaissances des mécanismes et procédures, de crainte d'être blâmées, et du sentiment que ceci serait inutile et que ces sociétés ne feraient rien pour elles.
- Dans les rares cas où des femmes ont demandé de l'aide, les compagnies téléphoniques leur ont dit qu'elles ne pouvaient ni aider ni intervenir pour mettre fin aux abus sans ordre du procureur.

Recommandations pour élaborer des recommandations

- Reconnaître que VFTIC est une violence réelle qui cause de préjudices réels dans le monde réel;
- Comprendre comment les VFTIC empêchent les femmes d'exercer une diversité d'autres droits humains et libertés fondamentales;
- Tenir les agresseurs, et non les victimes, responsables des actes de VFTIC et mettre fin à la culture de l'impunité;
- Tenir les acteurs publics de l'État, et non les victimes, responsables de la recherche de solutions au VFTIC et d'assurer la prévention, la protection, les poursuites, les sanctions, et les remèdes;
- Développer des stratégies holistiques qui répondent à toutes les raisons pour lesquelles les femmes ne signalent pas le TFGBV, abordant des problèmes de connaissance, de craintes, et de politiques, procédures et pratiques inadéquates encadrant les rôles et responsabilités des acteurs publics.